



## Internet au travail que faire

Par **clara00**, le **27/10/2012** à **17:18**

Bonjour,

Je me présente je suis clara et j aurais une question à propos d internet au travail. Voila j'ai un poste dans une entreprise ou il y a souvent rien a faire et mon patron m a deja dit "vous attendez le client, vous avez qu'à prendre un roman et le lire en attendant", tout ca pour dire que le patron est conscient du peu d activité de son entreprise mais il me veut presente quand il n'est pas la.

Moi les bouquin bof, donc je surf sur internet. Il n y a aucune chartre au travail qui interdise cela. Mais depuis quelques temps l ambiance dans l entreprise c'est dégradée et la nouvelle femme de mon patron met le nez dans tout cela (car elle veut que je parte), ma question est simple, est ce que je risque quelque chose d avoir été sur internet alors qu aucune chartre ne nous l interdit. A savoir qe mon travail est toujours fait et nous n avons pas de code d acces et je suis pas la seule a aller sur l ordi.

Merci beaucoup en espérant une réponse

Par **P.M.**, le **27/10/2012** à **18:45**

Bonjour,

Normalement, d'après ce que vous indiquez, l'employeur ne peut pas vous sanctionner si vous surfez sur des sites qui ne sont pas prohibés...

Par **clara00**, le **27/10/2012** à **21:02**

Ben prohibé je pense pas je regardais des film en replay donc... lol

Par **janus2fr**, le **28/10/2012** à **08:57**

Bonjour,

A condition que vous regardiez des films sur des sites légaux...

Par **clara00**, le **28/10/2012** à **10:00**

Bonjour

oui je pense TF1 replay et m6 replay donc je pense que c'est légal

Bon dimanche

Par **P.M.**, le **28/10/2012** à **10:07**

Il y en a même d'autres même on ne peut pas le deviner et vous devriez être flattée qu'on essaie de vous fournir une réponse complète et aussi précise que possible sans que cela paraisse comme superflu d'après vos commentaires suivants...

Par **clara00**, le **28/10/2012** à **10:51**

Je vous répond simplement vous me demandez quels sites je vous répond, et que d'après moi, ces sites ne sont pas illégaux mais je n'en suis pas certaine non plus, et je vous remercie de vos réponses précises

Par **P.M.**, le **28/10/2012** à **11:16**

Je ne vous ai jamais demandé quels sites vous fréquentiez mais vous ai simplement fourni l'information...

Si si, ces sites sont interdits et illégaux comme tout le monde le sait ainsi que toutes les chaînes de la TNT...

Par **clara00**, le **28/10/2012** à **11:30**

et bine merci de l'info